CFA BORDEAUX MONTAIGNE

Rentrée 2023

Etapes clés Conclusion d'un contrat d'apprentissage à l'attention de l'employeur relevant du secteur privé

Code couleur

CANDIDAT	EMPLOYEUR	RESPONSABLE DE FORMATION	CFA

1	L'employeur complète LA FICHE MISSIONS APP-001 qui lui a été transmise soit par l'alternant, le responsable de la formation, le secrétariat pédagogique ou le CFA : • Page n°1 : Les parties 2, 3 *, 4, 5 • Page n°3 : Les modalités de formation Les secteurs d'activité de l'entreprise Les missions confiées à l'alternant. *Nota :* *attention de vérifier que le Maître d'apprentissage répond aux conditions de l'article R6223-22 du code du travail (diplôme, poste, ancienneté)*
2	**<u>Signature électronique du contrat d'apprentissage (page 1, partie 6)</u>** L'employeur indique obligatoirement le **courriel et la fonction** de la personne identifiée par l'entreprise pour signer numériquement le contrat d'apprentissage
3	L'employeur signe la FICHE MISSIONS N°APP-001 Signature du Maître d'apprentissage à _____ _le _____
4	L'apprenti signe la FICHE MISSIONS N°APP-001 Signature de l'alternant à _____ _le _____
5 5	L'employeur transmet par courriel la FICHE MISSIONS APP-001 signée, sous forme dématérialisée au format pdf aux 2 contacts de la formation indiqués en page 1 de la fiche MISSIONS APP-001 : • Responsable de la formation **Et / ou** • Secrétariat pédagogique de la formation **7 Contact Formation**
6	Le responsable de la formation procède à la validation ou au rejet du projet d'alternance : Par signature de la fiche missions APP-001 et transmission d'un message électronique à toutes les parties (Apprenti, Employeur) Validation pédagogique à _____ _le _____ ☐ Avis favorable ☐ Avis défavorable
7	L'apprenti télécharge la FICHE MISSIONS APP-001 dans son dossier de candidature
8	L'apprenti prévient le CFA que son dossier de candidature est complet par l'envoi d'un message électronique à l'adresse : cfa@u-bordeaux-montaigne.fr

Dernière mise à jour le 15/05/2023

9	Le CFA vérifie la complétude du dossier de candidature
10	Le CFA intègre le candidat dans le logiciel de gestion des apprentis
11	Le CFA procède, dans le logiciel de gestion des apprentis à la mise en place du contrat d'apprentissage en lien avec l'apprenti, l'employeur et le responsable de la formation
12	Le CFA inscrit l'alternant dans le groupe de formation correspondant à son choix d'études
13	Le CFA transmet le CERFA Online au destinataire du contrat désigné par l'employeur.

14

L'employeur complète le CERFA Online des informations le concernant :

Partie « **L'EMPLOYEUR** »

Mode contractuel de l'apprentissage

L'EMPLOYEUR	☐ **employeur privé** ☐ **employeur « public »***
Nom et prénom ou dénomination :	**N°SIRET** de l'établissement d'exécution du contrat :
Adresse de l'établissement d'exécution du contrat : N° : Voie :	Type d'employeur : Employeur spécifique :
Complément :	Code activité de l'entreprise (NAF) :
Code postal :	Effectif total salariés de l'entreprise :
Commune :	
Téléphone :	Code IDCC de la convention collective applicable :
Courriel : @	

***Pour les employeurs du secteur public**, adhésion de l'apprenti au régime spécifique d'assurance chômage : ☐

Partie « **LE MAITRE D'APPRENTISSAGE** »

LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE	
Maître d'apprentissage n°1	**Maître d'apprentissage n°2**
Nom de naissance :	**Nom de naissance :**
Prénom :	**Prénom :**
Date de naissance : / /	Date de naissance : / /
NIR :	NIR :
Courriel : @	Courriel : @
Emploi occupé :	Emploi occupé :
Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :	Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :
Niveau de diplôme ou titre le plus élevé obtenu :	Niveau de diplôme ou titre le plus élevé obtenu :

☐ ***L'employeur atteste sur l'honneur que le maître d'apprentissage répond à l'ensemble des critères d'éligibilité à cette fonction.***

Partie « **LE CONTRAT** »

LE CONTRAT		
Type de contrat ou d'avenant :		Type de dérogation : *à renseigner si une dérogation existe pour ce contrat*
Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant :		
Date de conclusion : (Date de signatures du présent contrat) / /	Date de début d'exécution du contrat : / /	Date de début de formation pratique chez l'employeur : / /
Si avenant, date d'effet : / /		Durée hebdomadaire du travail : heures minutes
Date de fin du contrat ou de la période d'apprentissage : / /		
Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : ☐ oui ☐ non		
Rémunération		** Indiquer SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel)*
1re année, du au : % du * ; du au : % du *		
2ème année, du au : % du * ; du au : % du *		
3ème année, du au : % du * ; du au : % du *		
4ème année, du au : % du * ; du au : % du *		
Salaire brut mensuel à l'embauche : , €		Caisse de retraite complémentaire :
Avantages en nature, le cas échéant : Nourriture : , € / repas Logement : , € / mois Autre :		

15	Le CFA vérifie toutes les données du CERFA online, Edite le contrat et la convention de formation au format pdf et transmet les documents pour signature électronique à l'apprenti et à l'employeur
16	L'apprenti signe électroniquement le CERFA généré par le CFA
17	L'employeur signe électroniquement le CERFA généré par le CFA *Nota : si l'entreprise dépend d'un OPCO disposant de la liaison API, l'employeur peut donner mandat au CFA pour déposer en son nom le contrat auprès de l'OPCO.*
18	Le CFA valide le contrat d'apprentissage : Un Email avec la version définitive du contrat signé de toutes les parties est adressé à l'apprenti et à l'employeur.

Aucun contrat créé en dehors de cette procédure ne pourra être traité par le CFA :

CERFA manuscrit, CERFA pdf,

Le CERFA signé et validé est généré automatiquement par le logiciel de gestion des apprentis une fois l'inscription sous statut d'apprenti réalisée.

Informations pratique rentrée 2023

Délai de traitement des dossiers

Le délai normal de traitement d'un dossier complet est de 5 jours ouvrables ; en période de rentrée scolaire il passe à 10 ou 15 jours ouvrables.
Nota : ne pas prévoir un début de contrat début septembre avec une finalisation tardive au mois d'août.

Début de traitement des dossiers 2023 par le CFA Bordeaux Montaigne

Le CFA Bordeaux Montaigne commencera la campagne d'inscription 2023 à partir du **15 mai 2023**

Fermeture estivale du CFA Bordeaux Montaigne

Le CFA Bordeaux Montaigne, sera fermé du **21 juillet 2023 au 20 août 2023.**

Dans le cadre du droit à la déconnexion prévue à l'article L2242-8 paragraphe 7 du code du travail, aucun traitement de dossier n'interviendra durant la période de fermeture ci-dessus indiquée.

Début de la période de formation en entreprise

Pour pouvoir débuter la période de formation en entreprise, le contrat d'apprentissage doit **obligatoirement être au préalable signé de toutes les parties** (Apprenti, Employeur, CFA)
En cas de litige, le Conseil des PRUDHOMMES requalifiera automatique le contrat en CDI.